

éditions
LE FONDS BELVAL

1 avenue du Rock n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette
tél.: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN 978-99959-787-4-7

bilan 2016



rapport d'activités
du Fonds Belval

bilan 2016



rapport d'activités
du Fonds Belval

	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-29
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL	31-31
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	32-33
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	34-35
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002.....	36-37
06	COMPTES ANNUELS 2016.....	38-48
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	38-39
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2016.....	40-40
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	41-41
	ANNEXE	42-48

LE FONDS BELVAL

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1

Fax: + 352 26 840-300

Email: fb@fonds-belval.lu

www.fonds-belval.lu

Image couverture: Le Fonds Belval

Photos: F. Jourdain, S. Goossens, P. Neu, F. Maltese / ANLux, Le Fonds Belval
Esch-sur-Alzette, septembre 2017



Félicie WEYCKER

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

L'année 2016 s'est terminée sur l'achèvement de la Maison du Nombre donnant le feu vert pour le déménagement des premiers chercheurs en janvier 2017. La Maison des Arts et des Etudiants, juste à côté, a reçu sa belle façade en inox effet bronze.

Un peu plus loin, la Maison du Livre dévoile son architecture spectaculaire. Le futur « Learning Center », autre dénomination pour la bibliothèque, sera prêt pour l'automne 2018.

A côté des travaux de construction, le Fonds Belval a aussi en charge les travaux de maintenance représentant un gros volume de travail. Pour assurer au mieux cette tâche, le Fonds a, dès le début des projets de construction, mis en place une documentation détaillée servant à créer un outil approprié de gestion. Cet outil évoluera vers un processus de travail « BIM » - Building Information Modeling - actuellement en voie de développement.

Des nouveaux projets de construction sont aussi en planification: les Archives nationales, des laboratoires, des logements; le Centre sportif suivra sous peu.

Le projet « Public Art Experience » poursuivant une nouvelle démarche dans l'art défini par la loi dans le cadre de la construction des bâtiments publics s'est concentré en 2016 sur la première résidence d'artistes à Belval. Au mois d'octobre 2015, les premiers artistes ont commencé à travailler sur la Terrasse des Hauts Fourneaux, tous les projets étaient finalisés fin du mois

de juin 2016. Afin de donner au public la possibilité de connaître les artistes et leurs projets, le Fonds Belval a organisé une série de rencontres « Meet the Artist » au bâtiment massenoire. Le vernissage de l'exposition des œuvres réalisées à Belval a eu lieu le 1^{er} juillet dans le cadre de la Fête des Hauts Fourneaux. L'exposition est restée en place jusque fin septembre.

Les hauts fourneaux sont des vestiges parmi les plus importants de l'histoire industrielle du pays. Pour visualiser les mutations de la région Sud suite à l'industrialisation, le Fonds Belval a mis en place une nouvelle exposition « Paysages recomposés » dans la halle des coulées, augmentant ainsi l'attractivité du parcours de visite.

Le quartier des Hauts Fourneaux et de la Cité des Sciences attire de plus en plus de visiteurs, surtout grâce aux visites guidées et offres culturelles du Fonds Belval. Plus de 13 000 personnes ont été comptées sur le haut fourneau et dans l'exposition à la massenoire en 2016. Parmi les manifestations organisées par le Fonds il faut mentionner en particulier la Fête des Hauts Fourneaux – qui a attiré 7 500 visiteurs en 2016 –, la participation à la Nuit de la Culture à Esch et la dernière nocturne organisée fin octobre pour la clôture de la saison d'ouverture du haut fourneau avec 700 visiteurs.

Au nom du Conseil d'Administration et en mon propre nom, je tiens à féliciter la direction et tout le personnel du Fonds Belval pour l'excellent travail presté au cours de l'année 2016 ainsi que pour leur engagement exemplaire.

LA CITE DES SCIENCES

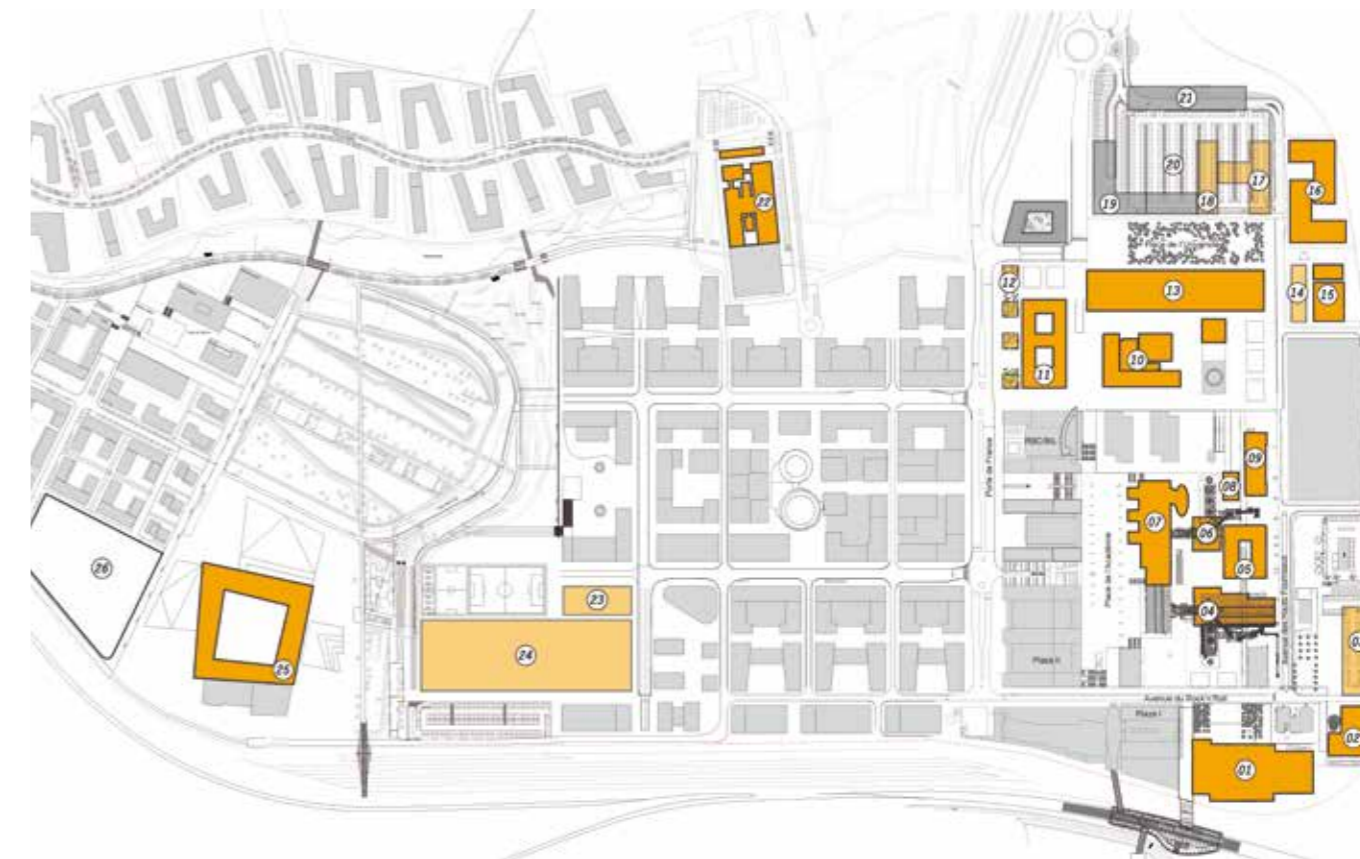
Jusqu'en 2016, le Fonds Belval a construit dix bâtiments. Il a assuré la rénovation des hauts fourneaux et leur intégration urbaine ainsi que les aménagements urbains sur la Terrasse des Hauts Fourneaux.

En 2016, la Maison du Nombre a été achevée en grande partie et les premiers occupants ont pu aménager au début de l'année 2017. La Maison des Arts et des Etudiants a également notablement progressé et sera livrée fin de l'année 2017. Quant à la Maison du Livre elle accueillera les étudiants à l'automne 2018. La construction du Bâtiment Laboratoires, retardée à cause d'un glissement de terrain en 2013, vient de terminer la phase du gros-œuvre.

La partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux est conçue comme zone piétonne. Les aménagements urbains qui restaient autour du chantier de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants ont été terminés en majeure partie au cours de l'année 2016.

La planification d'autres immeubles a également commencé. Ceci concerne les Archives nationales, deux autres bâtiments laboratoires, suivis de logements et du Centre sportif.

Plan d'implantation des bâtiments



- | | |
|---|---|
| 1. La Rockhal (Centre de musiques amplifiées) | 14. Les Laboratoires Ingénieurs |
| 2. La Bâtiment administratif de l'Etat | 15. La Halle d'essais Ingénieurs |
| 3. Les Archives nationales | 16. Le Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud |
| 4. La stabilisation et la mise en valeur du Haut Fourneau A | 17. Les Laboratoires lot 3 / Maison de l'Environnement II |
| 5. La Maison de l'Innovation | 18. Les Laboratoires lot 2 / Maison de l'Environnement I |
| 6. La stabilisation et la mise en valeur du Haut Fourneau B | 19. Les Laboratoires lot 1 / Maison de la Vie |
| 7. La Maison du Livre | 20. Le parking Nord |
| 8. Le Bâtiment Biotech | 21. Les Ateliers et Halles d'essais |
| 9. L'Incubateur d'entreprises | 22. Le Bâtiment provisoire pour le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (LIST) |
| 10. La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants | 23. Les Logements, Centre sportif |
| 11. La Maison des Sciences Humaines | 24. Le Centre sportif |
| 12. Les Logements, Porte de France | 25. Le Lycée Bel-Val |
| 13. La Maison du Savoir | 26. L'internat |

GESTION DES BÂTIMENTS



Depuis le 24 novembre 2015, le Fonds Belval a une nouvelle base légale qui lui confie aussi la gestion des infrastructures qu'il construit comprenant, entre autres, la maintenance et l'exploitation, la transformation voire la modernisation.

Le service maintenance

Le service maintenance du Fonds Belval assure l'entretien et la maintenance quotidiens, constructifs et préventifs. Il gère les rénovations et les adaptations de bâtiments ainsi que des projets d'aménagements, et conseille les utilisateurs. Actuellement, il s'occupe de la maintenance de la Rockhal, du Lycée Bel-Val, du premier Bâtiment administratif de l'Etat, de la Maison du Savoir, de la Maison des Sciences Humaines, de la Maison de l'Innovation, de l'Incubateur d'entreprises,

des Hauts Fourneaux, de la Massenoire, du pavillon Skip et des aménagements extérieurs.

Depuis 2006, et afin de pouvoir assurer un suivi optimisé de la vie des bâtiments, le Fonds Belval a développé un logiciel spécifique et une charte graphique pour recueillir de façon systématique les données graphiques et techniques des immeubles. L'objectif était de faciliter la recherche et l'exploitation des données en phase de gestion des bâtiments. Beaucoup d'attention a donc été portée à la réalisation d'une documentation exploitable. En 2015/2016 un système de gestion assisté par ordinateur a été développé sur base de cette documentation qui a permis d'effectuer quelque 1 700 opérations en dehors des interventions d'entretien courant. Le service maintenance du Fonds Belval garantit la présence d'artisans dans les bâtiments qui

disposent d'une tablette électronique permettant de consulter les plans et fiches techniques des éléments du bâtiment. En même temps, la tablette renseigne en temps réel sur les interventions demandées par les utilisateurs. Ainsi, un suivi optimal des travaux de maintenance peut être assuré. Les petites interventions peuvent être faites par les agents directement, pour les interventions plus importantes il est fait appel à des sociétés externes.

Inaugurée en 2005, la Rockhal est le bâtiment le plus ancien du Fonds Belval et a nécessité des travaux de rénovation et de mise en conformité. Ainsi, les loges d'artistes ont été réaménagées récemment, les équipements de sécurité et de vidéo-surveillance sont adaptés aux standards actuels.

Dès à présent le service maintenance travaille sur base de maquettes numériques « BIM », Building Information Modeling. Le système permet une gestion optimisée des phases de planification et de construction mais aussi par la suite la gestion, l'exploitation,

la maintenance, la démolition et le recyclage des infrastructures.

Le service exploitation événementiel

Le Fonds Belval en tant que gestionnaire des bâtiments de la Cité des Sciences met ces bâtiments à la disposition des utilisateurs. Le concept urbain de la Cité des Sciences prévoit, en outre, des surfaces exploitables soit pour des commerces ou services, soit pour des activités de tiers. Ainsi, le rez-de-chaussée de certains bâtiments sera loué à des exploitants de café, de brasserie ou d'autres services stimulant la vie quotidienne du quartier. D'autres surfaces comme le grand auditoire de la Maison du Savoir, les espaces au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif ou encore la halle des poches à fonte avec son caractère industriel sont loués par le Fonds Belval pour des conférences, réceptions ou activités similaires.



LA MAISON DU LIVRE



Un des objectifs majeurs du projet de la bibliothèque universitaire est de créer un lieu ouvert et accueillant dans l'esprit d'un « Learning Center » et une vitrine de l'Université. La conception du bâtiment et de sa façade tient compte de cette volonté. Installée dans l'ancien volume du bâtiment de la charge de minerai, la nouvelle construction met en valeur les éléments conservés du vestige industriel. Des plateaux ouverts, accessibles au public, se développent sur cinq niveaux autour du silo à minerai au pied du haut fourneau B, un des éléments industriels sauvegardé et visible à l'intérieur de la bibliothèque.

Le travail sur la façade et l'éclairage sont intimement liés à la distribution des espaces intérieurs. Si des côtés Nord et Est, les panneaux de façades sont plats, du côté Ouest des éléments hexagonaux en saillie permettent de moduler la lumière pour créer un éclairage optimal à l'intérieur de la bibliothèque. En effet, deux des six facettes du prisme, celles orien-

tées vers le Nord, sont transparentes tandis que les quatre autres sont opaques. Les espaces de lecture et de travail qui se situent dans la partie Ouest seront ainsi éclairés par la lumière constante et douce du Nord. La toiture n'est transparente qu'à 20%.

Le vitrage est conçu avec une occultation, assurant une double protection contre le soleil (échauffement et éblouissement). Afin de nuancer la lumière, les panneaux sont sérigraphiés avec des intensités variables, ce qui donne un effet marbré, vu de loin. Au total, douze triangles différents composent par un jeu subtil le graphisme du revêtement extérieur. L'option pour la couleur blanche a été prise pour distinguer le nouveau bâtiment des vestiges anciens et créer un véritable corps lumineux.

L'entrée de la bibliothèque, quant à elle, se situe dans un nouveau volume du côté de la place des Hauts Fourneaux. Les annexes de la partie administrative du

côté Ouest seront aménagées en terrasses-jardins.

L'ingénierie, la fabrication et le montage complet des éléments de façades et de toiture, soit près de 9 000 m², ont duré 16 mois. Début décembre 2015, le bâtiment était couvert, la façade et le gros œuvre ont été achevés en 2016. La mise en service du bâtiment est prévue pour l'automne 2018. Elle comprendra plus de 1 000 places de travail.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Valentiny hvp Architects

Ingénieur en génie civil:

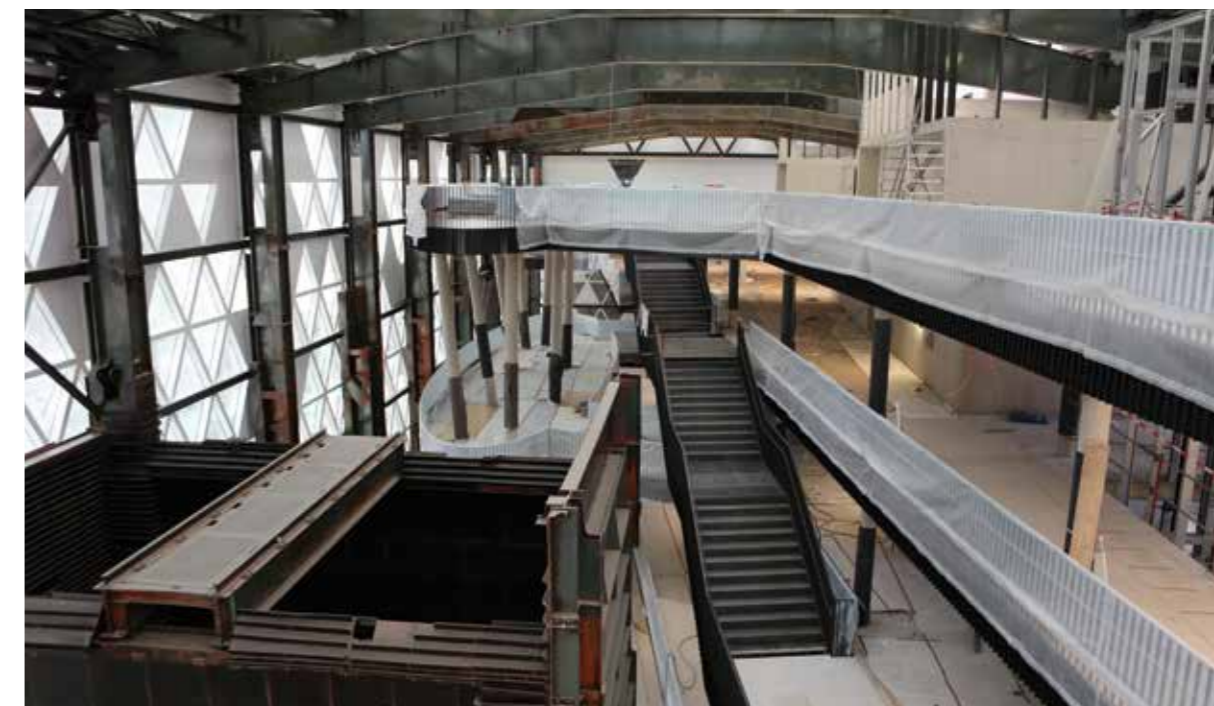
Bollinger und Grohmann

Ingénieur en génie technique:

RMC Consulting

Expert en acoustique:

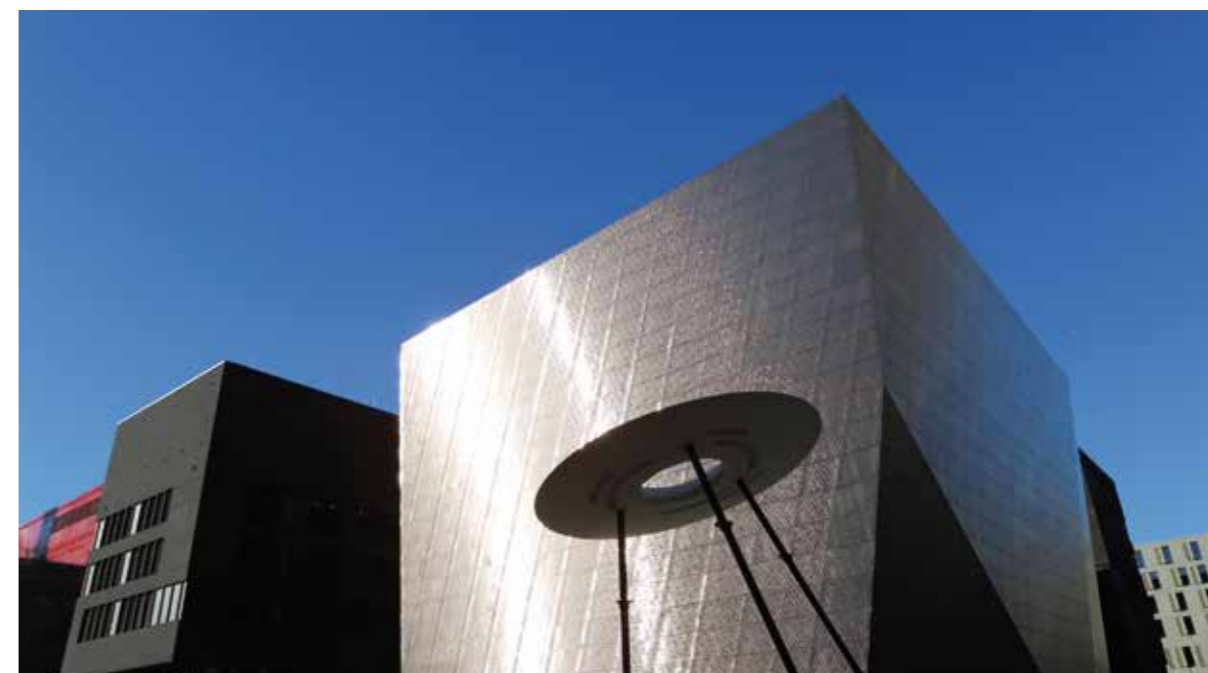
Müller BBM Schalltechnisches Beratungsbüro



LA MAISON DU NOMBRE ET LA MAISON DES ARTS ET DES ETUDIANTS

La Maison du Nombre et la Maison des Arts et des Etudiants constituent un complexe immobilier situé dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. La Maison du Nombre accueillera les enseignants et les chercheurs dans les domaines des mathématiques et de l'informatique. La Maison des Arts et des Etudiants rassemblera des activités de création et de pédagogie, mais aussi la programmation socioculturelle de l'Université et d'autres acteurs de la Cité des Sciences. Au rez-de-chaussée se trouvent entre autres des surfaces pour activités commerciales ouvertes sur l'espace public. Le complexe de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants comprend également le Centre de calcul et la première Centrale de production de froid.

La Maison du Nombre est un bâtiment en forme de «L» qui définit un espace central, où prend place la Maison des Arts et des Etudiants. L'aspect rigoureux de la Maison du Nombre dialogue avec l'image plus ludique de l'architecture de la Maison des Arts et des Etudiants. La Maison du Nombre aura une capacité d'environ 500 places de travail et d'enseignement. Au rez-de-chaussée se trouvent les fonctions publiques, à savoir l'accueil, des salles d'enseignement spécifique et des commerces. Au premier étage sont regroupées également des salles d'enseignement et des salles de réunion. Les surfaces de bureaux du deuxième au sixième étage sont des surfaces modulables.



En 2016, la majeure partie de la finition intérieure de la Maison du Nombre a été achevée. Les premiers utilisateurs ont emménagé début 2017.

La Maison des Arts et des Etudiants dispose d'une salle de spectacles pouvant accueillir jusqu'à 1 200 spectateurs et de surfaces pour l'enseignement artistique et de loisirs. Le bâtiment se compose essentiellement d'un grand volume de 25 m de côté accueillant la salle polyvalente. Elle dispose d'une salle de régie qui regroupe toutes les commandes scéniques et opérationnelles de la salle. Dans la partie de liaison avec la Maison du Nombre se trouve le hall d'accueil et le grand escalier, un hall ouvert avec l'espace bureau des associations d'étudiants. Au dernier étage se situent les salles pédagogiques.

La livraison de la Maison des Arts et des Etudiants est prévue fin de l'année 2017.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Witry & Witry

Conception enveloppe extérieure et exécution chantier:

Atelier d'Architecture & de Design Jim Clemes

Ingénieur en génie civil:

INCA

Ingénieur en génie technique:

Jean Schmit Engineering

LE BÂTIMENT LABORATOIRES



Le Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud

Le Bâtiment Laboratoires fait partie d'un ensemble de cinq projets dédiés au développement de surfaces de recherche scientifique pour les besoins de l'Université, des Centres de Recherche Publics et d'autres institutions. Les deux volumes du Bâtiment Laboratoires peuvent, d'un point de vue fonctionnel, être regroupés en une seule entité ou bien être utilisés comme deux bâtiments distincts. Le programme de construction répond aux besoins évolutifs de la recherche par une haute flexibilité au niveau des installations techniques et des espaces. Des laboratoires dans les domaines de la Physique, de la Chimie et de la Nanotechnologie peuvent être aménagés de façon modulaire.

Le Bâtiment Laboratoires se situe dans la partie Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il a une surface brute de 41 700 m² et une surface nette pour la recherche d'environ 13 000 m² ainsi qu'une capacité de +/- 750 places de travail.

L'aile Nord affichera une façade régulière en briques sablées de trois teintes différentes. En contraste avec ces surfaces rugueuses, le contour des fenêtres est matérialisé par des cadres métalliques laqués noirs ou blancs.

L'aile Sud, de teinte uniforme, se distinguera par son jeu de briques en relief qui lui confère un caractère particulier et unique.

Le chantier a démarré en mars 2013. Suite au retardement du projet dû à un glissement de terrain, le gros œuvre a été terminé en 2016 alors que les travaux d'installations techniques, de menuiserie extérieure et de façade sont en cours d'exécution.

L'achèvement des travaux de construction est prévu fin 2018 / début 2019, la mise en service début 2020 après l'exécution et la mise en œuvre des équipements spéciaux.

Maîtrise d'œuvre pour l'aile Nord

Architecte:
Architecture et Aménagement Bertrand Schmit
Ingénieur en génie civil:
Luxconsult
Ingénieur en génie technique:
Luxconsult

Maîtrise d'œuvre pour l'aile Sud

Architecte:
Behles & Jochimsen / WW+ architektur + management
Ingénieur en génie civil:
Luxconsult
Ingénieur en génie technique:
Luxconsult

LES ARCHIVES NATIONALES



Le bâtiment pour les Archives nationales faisait l'objet du premier concours international d'architectes lancé par le Fonds le 10 janvier 2003. Douze candidats avaient été retenus pour participer au concours. Le premier prix fut attribué au projet présenté par l'architecte Paul Bretz et les bureaux d'ingénieurs Mileston Consulting Engineers et BLS Energieplan. Après la Rockhal, les Archives nationales représentaient le deuxième grand projet du Fonds Belval. Si la Rockhal a ouvert ses portes deux ans plus tard, le bâtiment des Archives nationales n'a pas été construit dans les délais prévus initialement. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés le 7 juin 2004. La loi y relative n'a cependant pas été votée. Par la suite, le programme de construction a

été revu plusieurs fois et le projet est resté au stade d'avant-projet sommaire arrêté en 2008 alors que la décision quant à la continuation des études n'a pas été prise.

La nécessité de construire un nouveau bâtiment pour les Archives nationales est toujours d'actualité. Installées depuis 1968 dans l'ancienne caserne du plateau du Saint-Esprit à Luxembourg, l'institution manque de place depuis longtemps et doit répondre à une croissance continue de documents. Suite à la décision du Conseil de gouvernement du 27 mai 2016, le Fonds Belval obtient le feu vert pour continuer la planification d'un nouveau bâtiment à Belval.

Implantation du bâtiment à Belval

Le terrain pour les Archives nationales se situe dans la partie Sud-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à l'emplacement où le premier projet pour les Archives nationales avait été planifié dans le cadre du concours de 2003. Il se trouve entre les vestiges des hauts fourneaux A et B à l'Ouest et le site sidérurgique d'ArcelorMittal à l'Est. Au Sud du terrain d'implantation est localisé le Bâtiment administratif de l'Etat.

Le projet des Archives basé sur l'actuel programme de construction révisé, n'occupera pas l'entièreté de cette surface et n'entrera pas en conflit avec les bâtiments modulaires installés sur cette parcelle. Les bâtiments modulaires avaient été réalisés pour les besoins du Fonds Belval et de l'ADEM; après le déménagement de ceux-ci dans leurs nouveaux bâtiments sur le site, ils ont servi temporairement au LIST jusqu'à l'achèvement de la Maison de l'Innovation. L'ancien bâtiment modulaire de l'ADEM a été mis à la disposition de l'Université pour les associations d'étudiants.

L'ancien bâtiment modulaire du Fonds Belval sera occupé par plusieurs autres utilisateurs ayant des besoins en surfaces administratives.

Le site bénéficie des infrastructures mises en place pour la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, notamment les salles de la Maison du Savoir et du Centre de conférence et la future Bibliothèque universitaire, mais également des commerces, parkings et autres facilités faisant partie du projet d'ensemble de Belval ainsi que du réseau de transports publics. La gare de Belval-Université se trouve à moins de 200 m du site proposé pour l'implantation des Archives nationales.

Prochaines étapes

Actuellement, le bureau d'architectes et les bureaux d'ingénieurs préparent le nouvel avant-projet sommaire qui comporte la définition des volumétries et de l'intégration urbanistique, des plans, des structures, des matériaux et équipements techniques dans une conception axée notamment sur la durabilité et l'efficacité énergétique et fonctionnelle.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:
Paul Bretz

Ingénieur en génie civil:
Milestone consulting engineers

Ingénieur en génie technique:
BLS Energieplan

LES AMENAGEMENTS URBAINS ET LE MOBILIER

Le projet des aménagements urbains de la Cité des Sciences se compose de deux parties, à savoir les aménagements au centre de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur l'emprise des trois hauts fourneaux et les aménagements en bordure, à l'Est et au Nord. Le projet décline quatre éléments de composition majeurs :

- le pavement en briques
- les plans d'eau
- les jardins d'hiver
- les forêts urbaines

La première phase des travaux a débuté en 2012 avec l'aménagement de la place devant la Rockhal. En 2014 ont été réalisés le pavé en briques et les premiers bassins aquatiques aux alentours des hauts fourneaux. En 2015, la seconde partie des aménagements en périphérie a été réalisée du côté Nord: la forêt urbaine et le bassin aquatique sur la place de l'Université.



Ensuite, ce sont les lampadaires, poubelles, cendriers, bancs, B-box et potelets qui ont été installés dans l'espace urbain. Le design de ces éléments répond au concept esthétique de l'ensemble du projet architectural et des aménagements urbains de la Cité des Sciences et se veut très sobre et minimaliste.

Au niveau de l'éclairage, proéminence est donnée aux hauts fourneaux qui sont éclairés discrètement au quotidien et festivement à l'occasion de grands événements. Deux places dans le quartier, le parvis de la Maison du Savoir dans la partie Nord et la place des Hauts Fourneaux dans la partie Sud, sont illuminées par les lampes « GuddeVol » au design futuriste imaginé par Ingo Maurer. Ces lampes particulières sont placées à deux endroits stratégiques du quartier pour marquer les deux pôles de développement de la Terrasse des Hauts Fourneaux – le pôle universitaire autour de la Maison du Savoir et le pôle socioculturel au cœur des hauts fourneaux.



L'éclairage pendant la nuit de l'ensemble du quartier se base sur le principe de lampadaires dirigés vers le bas, éclairant le chemin du piéton ou du cycliste. Un lampadaire tout simple et très discret a été développé correspondant au langage épuré des stèles signalétiques placées devant chaque bâtiment.

De même, un système cohérent de boîtes mobiles a été mis en place pour être utilisées lors des manifestations. La B-box est une boîte cubique en tôle peinte en noir aux dimensions 3 x 3 x 3 m avec une porte sur le côté et un volet ouvrable sur le devant. Le Fonds Belval a fait réaliser douze boxes. Les B-boxes sont utilisées par le Fonds dans le cadre des événements qu'il organise. Elles peuvent être mises à disposition d'autres utilisateurs pour des manifestations sur le site des hauts fourneaux.

Maîtrise d'œuvre des aménagements urbains

Paysagiste:

*Michel Desvigne paysagiste /
Areal landscape architects*

Éclairage urbain:

Ingo Maurer

Génie civil:

l'cône

Génie technique / fontainerie:

Goblet Lavandier & Associés / F&D (Fontaine Développement)

Génie technique / réseau froid:

Goblet Lavandier & Associés

Génie technique / gestion des eaux:

EEPI

Consultant botanique:

Oeko-Bureau

Coordinateur pilote:

Arcoop

Mobilier:

Le Fonds Belval

PUBLIC ART EXPERIENCE



Dix artistes venus d'horizons très différents ont participé à la première résidence à Belval: Shimon Attie (Etats-Unis), Darya von Berner (Espagne), William Engelen (Pays-Bas), Martine Feipel & Jean Bechameil (Luxembourg), Alessandro De Francesco (Belgique), Neville Gabie (Royaume-Uni), Jan Kopp (France), Giuseppe Licari (Pays-Bas), David Rickard (Royaume-Uni). Dix artistes, neuf projets ambitieux.

Le thème « BeHave »

La première résidence d'artistes à Belval avait pour thème la transformation ou « BeHave ». Jusqu'à la fermeture des hauts fourneaux en 1997, Belval fut exclusivement un lieu de travail. Les seuls rapports qui s'y lièrent furent ceux habituels entre ouvriers, contremaîtres et ingénieurs, tous liés eux-mêmes au bon fonctionnement des machines. Aujourd'hui, alors que l'enclave industrielle se transforme en nou-

veau quartier, tout un éventail de nouveaux usagers se côtoie, faisant l'expérimentation de nouvelles façons d'être ensemble. C'est donc l'évolution de cet être ensemble entre les différentes populations, d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi, plus largement, celle du comportement entre un individu et un/des objets ou une entité telle que la ville qui forment le prisme à travers lequel « BeHave » aborde l'idée de transformation choisie par le programme Public Art Experience. Le verbe anglais « to behave » signifie l'acte de se contenir et de se comporter en montrant égard et respect pour ses semblables. « To behave » renvoie au polissage des caractéristiques de chacun pour rendre son comportement acceptable voire agréable à l'autre, mais aussi à l'apprentissage de la tolérance au comportement de cet autre.

Les dix artistes sélectionnés suite à l'appel à

candidatures lancé en décembre 2014 furent invités à se familiariser avec la thématique de « BeHave » à travers le cahier des charges de la résidence. Pour les œuvres qu'ils ont créées, ils se sont appropriés la thématique tout en y mêlant l'histoire du lieu, le vécu de leurs contemporains, tels que les usagers de Belval, et de leurs prédécesseurs, tels que les travailleurs de l'usine.

Le vernissage a eu lieu le 2 juillet 2016 dans le cadre de la Fête des Hauts Fourneaux. Un grand nombre de visiteurs ont ainsi pu découvrir l'art public à Belval pendant ce weekend.

Le film « Regards d'artistes sur Belval », réalisé par Catherine Richard documente le projet de la première résidence d'artistes à Belval dans son ensemble.

Une saison de rencontres

Public Art Experience est un projet pour le public et un projet d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes. Ainsi, plus de 80 élèves du Lycée Hubert Clément, du Lycée Bel-Val et du Lycée des Arts et Métiers Luxembourg ont participé dans des rencontres avec les artistes en résidence.

Tout au long des résidences, d'octobre 2015 à mai 2016, les élèves ont donc vu naître et évoluer neuf projets originaux, venus d'ailleurs, mais intimement liés à l'histoire, à la géographie et à la sociologie d'un territoire qui leur est familier – le Sud du Luxembourg.

Publications

Livres

Public Art Experience 2013-2015
Public Art Experience 2015-2016

Brochures

« Public Art Experience »
« Une saison de rencontres »



VISITES DE LA CITE DES SCIENCES ET DES HAUTS FOURNEAUX



La saison de visites du haut fourneau s'est terminée le 30 octobre. Depuis le 1^{er} avril, 13 100 visiteurs ont été enregistrés au haut fourneau et dans l'exposition sur la Cité des Sciences à la massenoire, dont 5 100 en visite guidée. La montée sur la plateforme du gueulard à 40 m de hauteur ou sur le pont bleeder à 80 m, est un des grands highlights du site de Belval. Un succès inattendu fut atteint le 29 octobre avec la visite nocturne lors de laquelle 700 visiteurs ont accédé à la tour en une seule soirée. Le haut fourneau est ouvert pendant la bonne saison, la visite se fait individuellement ou accompagnée d'un guide. Des visites guidées sont proposées les dimanches après-midis ou les samedis matins. La plupart des visites accompagnées se font néanmoins sur réservation.

En 2016, le Fonds Belval a accueilli 217 groupes contre 150 en 2015. Plusieurs types de visites guidées sont proposées: le tour du haut fourneau seul ou combiné avec le tour de la Cité des Sciences,

d'une durée d'une heure et demie à deux heures, ou en troisième option, une visite approfondie du haut fourneau ou du quartier avec un expert, d'une durée de trois heures.

Quels que soient les groupes – visites d'Etat, groupes d'amis, d'architectes et d'ingénieurs, associations de jeunes, amicales de sidérurgistes ou pensionnaires de maisons de retraite et de classes d'écoles –, les guides du Fonds Belval ont acquis de bonnes expériences pour assurer un encadrement approprié des visiteurs. En 2016, deux nouveaux sujets furent proposés en plus des tours habituels: l'exposition Public Art Experience, montrant les œuvres de la première résidence d'artistes à Belval, et l'exposition « Paysages recomposés », retraçant la transformation du paysage naturel et urbain par l'industrialisation.

La visite de Belval a de quoi fasciner aussi bien ceux qui viennent pour la première fois que ceux qui ont

déjà fait le tour à plusieurs reprises. Le nouveau quartier change quotidiennement de visage. L'achèvement de chantiers, le démarrage de nouveaux projets, l'installation de nouveaux résidents, l'arrivée d'étudiants, l'ouverture de restaurants, magasins, bistros ... Il est intéressant d'observer les changements au cours du temps et de voir la vie s'installer sur cette ancienne friche industrielle.

Par ailleurs, la massenoire, au pied du haut fourneau, reste toujours un lieu d'information intéressant sur l'aménagement de la Cité des Sciences et le développement historique de l'agglomération Esch-Belvaux. De juillet à septembre, deux œuvres artistiques de la résidence Public Art Experience ont été montrées à la massenoire. Près de 2 800 personnes en visite libre ont été comptées jusqu'en novembre par la réceptionniste à l'accueil.



LA FETE DES HAUTS FOURNEAUX



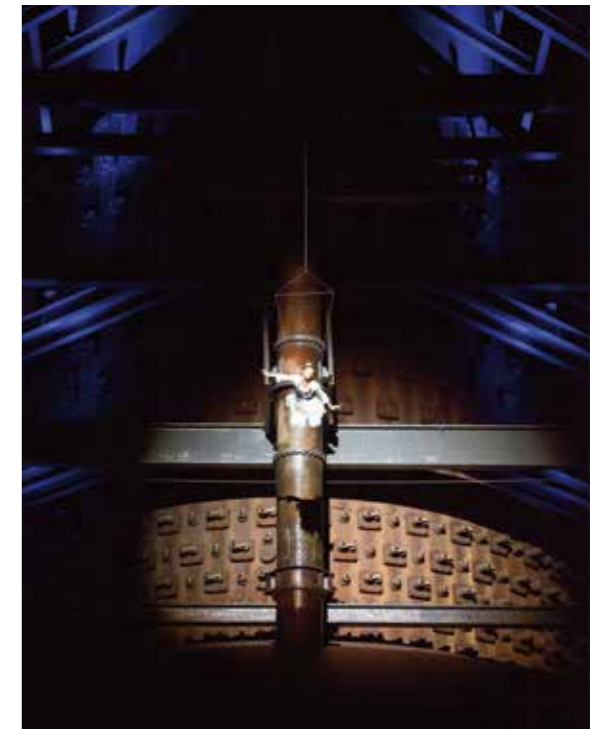
Avec un programme haut en couleurs et très varié, la Fête des Hauts Fourneaux, dont c'était la 3^e édition cette année, s'est confirmée comme grand événement de l'été à Belval. 7 500 visiteurs étaient au rendez-vous. Mélangeant art contemporain et spectacles, expositions, ateliers et surprises ludiques dans le cadre exceptionnel des vestiges industriels et des nouveaux aménagements, la Fête des Hauts Fourneaux attire un public de tous les horizons et de tous les âges.

Cette année, une très nette croissance de visiteurs transfrontaliers de France, de Belgique et d'Allemagne a été constatée. Un des buts de la fête – faire connaître le site – a donc été accompli. Un autre objectif est de fédérer des acteurs locaux, institutions aussi bien qu'associations, au sein d'un projet commun, d'abord ponctuel mais qui peut se développer dans le temps. Ainsi, la fête a de nouveau donné lieu à de précieuses coopérations avec des associations et institutions.

Le Conservatoire de Musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette a connu un grand succès avec ses ateliers de découverte d'instruments de musique, le Scienteens Lab du LCSB (Luxembourg Centre for Systems Biomedicine, Université du Luxembourg) et le Fonds National de la Recherche (FNR) ont attiré les jeunes avec leurs démonstrations ludiques pour sensibiliser aux sciences. Le LIST (Luxembourg Institute of Science and Technology), quant à lui, a ouvert son exposition où le public pouvait découvrir une dizaine de technologies innovantes « Made in Luxembourg ».

« Pôles » – un spectacle fabuleux

Un highlight de la Fête des Hauts Fourneaux était le spectacle « Pôles », baignant les vestiges industriels dans une ambiance poétique de couleurs, de mouvements et de sons. Le spectacle imaginé par la compagnie La Salamandre a associé l'orgue à feu de Michel Moglia et les danseurs aériens de la compagnie Motus Modules. Le spectacle a rencontré un grand succès auprès du public.



PAYSAGES RECOMPOSES EXPOSITION – HALLE DES COULEES



Depuis plus de 150 ans, le Sud du Luxembourg subit comme aucune autre région du pays des mutations profondes, souvent à un rythme accéléré. L'exploitation minière, l'implantation des usines, le développement des réseaux ferroviaires et d'infrastructures de transports ont radicalement changé le paysage. L'exposition retrace ces transformations à l'exemple de l'agglomération Esch–Belvaux–Audun-le-Tiche, du paysage rural traditionnel à l'époque préindustrielle jusqu'à nos jours. Elle évoque les ruptures et conflits nés de l'industrialisation mais aussi les opportunités

nouvelles d'utilisation des surfaces libérées suite aux crises et restructurations de la sidérurgie depuis la fin du 20^e siècle.

L'exposition se compose de 29 panneaux illustrés, d'un film et d'un montage photos par les photographes Patrick Galbats, Christian Schwarz et Guy Conrady. L'histoire du paysage est racontée en cinq chapitres.

Le paysage avant l'ère industrielle: Le premier chapitre pose un regard sur le paysage et l'utilisation des sols

au 18^e et au 19^e siècle, la composition des villages et les particularités de leur environnement.

Le paysage décomposé: Le deuxième chapitre est consacré aux terres rouges, à la minette, ses modes d'exploitation et les traces que ceux-ci ont laissées dans le paysage.

L'industrie lourde: Ce chapitre traite de l'implantation des usines, la transformation de grandes surfaces agricoles, forestières ou autres, les coupures dans le paysage par l'installation de réseaux de connexions et la création d'un paysage artificiel.

La ville industrielle: Les villes du Sud sont forgées par l'industrie qui est le moteur du développement urbain. Ce chapitre évoque les conséquences au niveau de la construction et de la croissance de la population ainsi que les conflits nés de l'industrialisation.

Les paysages recomposés: Le dernier chapitre est consacré aux friches industrielles, à la conservation des habitats écologiques et à la reconversion de Belval et d'autres friches sur le territoire transfrontalier.

L'exposition a été ouverte le 2 juillet 2016.

Le Fonds Belval a organisé deux conférences en 2016 dans le cadre de l'exposition, tenues par l'ingénieur de la nature et des forêts Michel Leytem et par l'historien Jacques Maas.

Une brochure documentant l'exposition est diffusée gratuitement.



PUBLICATIONS DU FONDS BELVAL

Tout au long de l'année, le Fonds Belval publie des dépliants, cartons d'invitation, affiches, plaquettes et brochures pour informer le public sur la Cité des Sciences, les projets de construction et les manifestations culturelles qu'il organise. Et parfois aussi des beaux ouvrages sous forme de livres illustrés.

Les publications actuellement disponibles :

Cité des Sciences à Belval 2015

Cet album photos documente les bâtiments et aménagements de la Cité des Sciences réalisés, en construction ou prévus. En vente.

Public Art Experience 2013-2015

Le premier livre de la résidence d'artistes Public Art Experience à Belval évoque toutes les démarches de la phase préparatoire du projet. En vente.

Public Art Experience 2015-2016

La suite du premier livre présente les artistes et documente les œuvres réalisées dans le cadre de la résidence à Belval. En vente.

Public Art Experience Une saison de rencontres

Les deux brochures documentent de façon sommaire les œuvres créées à Belval ainsi que les projets réalisés par les élèves. Diffusion gratuite.



Cité des Sciences Promenade architecturale

Pour mieux orienter les visiteurs dans la Cité des Sciences, le Fonds Belval a édité un petit guide du quartier avec plan intégré. Diffusion gratuite. Disponible en français et en anglais.

Belval Une friche industrielle en reconversion au Grand-Duché de Luxembourg

La plaquette Belval accompagne une exposition itinérante sur le développement de l'ancienne friche industrielle et ses principaux acteurs. Diffusion gratuite.

Belval Paysages recomposés

La plaquette accompagne l'exposition installée dans la halle des coulées du haut fourneau A. Diffusion gratuite.

« Belval Entdecken » et « Belval für Kids »

Ces deux brochures ont été éditées surtout pour les visites scolaires et visites familiales. Diffusion gratuite.

Cartes postales

Le Fonds Belval a édité des cartes postales avec des motifs e.a. de la Fête des Hauts Fourneaux, des œuvres de Public Art Experience et des vestiges industriels.

Magazine

Le Magazine paraît 1 à 4 fois par an et donne un aperçu sur l'évolution des constructions de la Cité des Sciences et les manifestations culturelles.

La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages.

Par la loi du 24 novembre 2015 le Fonds Belval est chargé également de la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures. A la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité.
- L'organisation de concours d'architectes.
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets.
- La gestion des immeubles.
- La gestion financière et la comptabilité.
- L'entretien, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.
- L'encadrement culturel (visites, manifestations).

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants:

Madame Félicie Weycker

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
transports

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement
Ministère du Développement durable et des
Infrastructures - Département des transports

Monsieur René Biwer

Directeur de l'Administration des Ponts
et Chaussées

Monsieur Léon Diederich

Premier Conseiller de Gouvernement au
Ministère de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche

Madame Diane Dupont

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Logement

Monsieur Mario Grotz

Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe au
Ministère de l'Economie

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à
l'Inspection Générale des Finances

Monsieur Jean Leyder

Directeur de l'Administration
des Bâtiments publics

Monsieur Gilbert Schmit

Conseiller de Direction 1^{ère} classe au
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
travaux publics

Monsieur Paul Schuh

Fonctionnaire retraité

Monsieur Jean-Claude Sinner

Conseiller de Gouvernement 1^{ère}
classe au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures -
Département de l'aménagement
du territoire

Monsieur Ender Üçun

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
travaux publics

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures -
Département des travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem,
avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Madame Simone Asselborn-Bintz

Echevine de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des
travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est
composé de quatre membres du Conseil d'Administra-
tion placés sous la présidence du Président du Conseil
d'Administration.



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises et regroupe des architectes, ingénieurs, techniciens, un économiste, une historienne, une graphiste et du personnel administratif qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.*

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et garantir sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Luc Dhamen, Architecte, Directeur
Daniela Di Santo, Architecte, Directeur adjoint
Michèle Lamesch, Assistante de direction
Isabelle Bley, Chargée d'affaires administratives

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Sidi El Amrani, Ingénieur, Chef du service informatique
Xavier Cavallone, Informaticien
Damien Portolano, Informaticien
Laurence Ferretti, Chargée d'affaires administratives
Estelle Gamba, Chargée d'affaires administratives
Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives
Elisa Salvatore, Chargée d'affaires administratives
Gwendy Schütz, Chargée d'affaires administratives
Nadine Tibor, Assistante administrative
Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnancement des paiements et l'établissement des bilans.

Isabel Fonseca, Economiste, Chef du service financier
Jil Lasch, Chargée d'affaires administratives

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les affaires culturelles et relations publiques ainsi que le suivi budgétaire des projets.

Michèle Altmann, Architecte, chef de projet
Thomas Bautier, Technicien
Maria Candelas, Architecte, chef de projet
Virginie Carouge, Graphiste
Julien Carpe, Ingénieur
Philippe Dekoninck, Ingénieur industriel
Marco Disteldorf, Technicien
Lionel Duarte, Technicien
Sandy Fresse, Agent technique
Stéphane Frieres, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques
Monica Gortan, Technicienne
Pierre Jungers, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques
Antoinette Lorang, Historienne de l'Art, culture et communication
Annick Mergen, Architecte, chef de projet
Angélique Nicolay, Technicienne
Nassera Remili, Ingénieure technique, chargée d'affaires techniques
Jean-Paul Rolling, Agent technique
Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques
Guy Spenner, Ingénieur, chef de projet
Ben Thommes, Technicien
Christian Veletta, Architecte, chef de projet
Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet

* Etat du personnel au 31.12. 2016

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Il est créé sous la dénomination abrégée «Fonds Belval» un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », désigné ci-après par «Etablissement».**

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
4. l'aménagement des alentours. L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.
5. La gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.**

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

L'Etablissement est autorisé à percevoir des recettes en relation avec la gestion visée par le point 5 de l'article 2 ci-dessus.**

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple

des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005, du 27 décembre 2007

** et du 24 novembre 2015.

Deloitte.

Deloitte Audit
Société à responsabilité limitée
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
B.P. 1173
L-1011 Luxembourg
Tel: +352 451 451
Fax: +352 451 452 992
www.deloitte.lu

Au Conseil d'Administration
LE FONDS BELVAL

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de LE FONDS BELVAL, comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises Agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Deloitte.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises Agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'Entreprises Agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de LE FONDS BELVAL au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur le contenu de la note 14 aux comptes annuels. Depuis l'exercice 2006, LE FONDS BELVAL est confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets. Après analyse des informations à disposition, le Conseil d'Administration estime qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une provision liée à ces litiges au 31 décembre 2016.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé



Georges Kioes, Réviseur d'Entreprises Agréé
Partner

24 avril 2017

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2016 (exprimé en EUR)

	31.12.2016	31.12.2015
C. Actif immobilisé	2.3	
I. Immobilisations incorporelles		
Licences et logiciels	15.322,32	12.911,16
	15.322,32	12.911,16
II. Immobilisations corporelles	130.298,59	148.116,39
Installations techniques et machines	80.669,46	108.608,20
Autres installations, outillage et mobilier	49.629,13	39.508,19
D. Actif circulant		
I. Stocks - projets en cours	2.6	683.634.499,86
II. Autres créances		
d'une durée résiduelle inférieure à 1 an	4.157.777,88	2.474.814,70
	4.157.777,88	2.474.814,70
IV. Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux et en caisse	8.187.270,94	8.645.080,67
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	575.704.063,17	694.915.422,78
A. Capitaux Propres		
I. Capital souscrit	4	3.500.000,00
V. Résultats reportés	-591.261,94	-620.219,51
VI. Résultat de l'exercice	115.591,22	28.957,57
VIII. Subventions d'investissement en capital	2.750.000,00	5.164.154,47
C. Dettes		
II. Dettes envers les établissements de crédit	7.6	541.880.049,64
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	541.880.049,64	599.450.296,02
IV. Dettes sur achats et prestations de services	8	17.425.366,95
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	13.679.205,66	43.976.489,91
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	3.746.161,29	3.173.086,11
IV. Autres Dettes	10.624.317,30	40.242.658,21
a) Dettes fiscales	970.711,46	777.788,05
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	11.032,71	19.875,68
c) Autres dettes	9.642.573,13	39.444.994,48
TOTAL DU BILAN (PASSIF)	575.704.063,17	694.915.422,78

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
Comptes de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)

	Note	Pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016	Pour la période du 01.01.2015 au 31.12.2015
1. Chiffres d'affaire net	10	3.781.848,00	3.515.000,00
4. Autres produits d'exploitation		771.663,15	499.873,26
5b. Autres charges externes		-925.218,01	-618.182,28
6. Frais de personnel	11	-3.174.434,28	-2.820.689,18
a) Salaires et traitements		-2.753.099,09	-2.452.831,78
b) Charges sociales		-421.335,19	-367.857,40
7. Correction de valeur		-92.525,01	-104.009,77
sur frais d'établissement et			
a) sur immobilisations	3	-92.525,01	-104.009,77
corporelles et incorporelles			
8. Autres charges d'exploitation	12	-118.840,22	-290.409,06
11. Autres intérêts et autres produits financiers		4.575,03	3.328,46
14. Intérêts et autres charges financières		-2.068,02	-2.963,86
15. Impôts sur le résultat		-129.409,42	-153.000,00
16. Résultat après impôts sur le résultat		115.591,22	28.957,57
18. Résultat de l'exercice		115.591,22	28.957,57

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2016

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la loi du 25 juillet 2002. La mission initiale du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la Cour des comptes.

Par la loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002, la mission du Fonds Belval est élargie à la « gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures ».

NOTE 2 – RÈGLES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Pour plus de clarté, notamment sur les interventions de l'Etat et sur les projets clôturés, et en accord avec l'article 26 de la loi modifiée du 19 décembre 2002, les comptes annuels sont présentés avec certaines modifications.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et de la durée de vie estimée des actifs concernés.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants:

Immobilisations incorporelles

- Licences informatiques: 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines: 25%
- Autres installations et outillage: 25 % et 33 %
- Mobilier: 10 % et 25 %

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2016

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
- suite -

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

En Euro	Valeur brute au 01.01.16	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.16	Cumul corrections de valeur au 01.01.16	Corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur sorties	Cumul corrections de valeur au 31.12.16	Valeur nette comptable au 31.12.15	Valeur nette comptable au 31.12.16
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
- Licences et softwares	581'167.88	20'045.24	-	601'213.12	568'256.72	17'634.08	-	585'890.80	12'911.16	15'322.32
Total Immobilisations incorporelles	581'167.88	20'045.24	-	601'213.12	568'256.72	17'634.08	-	585'890.80	12'911.16	15'322.32
<u>Immobilisations corporelles</u>										
- Constructions	1'101'613.78	-	-	1'101'613.78	1'101'613.78	-	-	1'101'613.78	-	-
- Installations techniques et machines	478'051.16	38'111.15	5'701.60	510'460.71	369'542.96	60'248.29	-	429'791.25	108'508.20	80'669.46
- Autres installations, outillage et mobilier	457'093.61	24'663.58	-	481'757.19	417'485.42	14'642.64	-	432'128.06	39'608.19	49'629.13
Total Immobilisations corporelles	2'036'758.55	62'774.73	5'701.60	2'093'831.68	1'888'642.16	74'890.93	-	1'963'533.09	148'116.39	130'298.59
Total Immobilisations	2'617'926.43	82'819.97	5'701.60	2'695'044.80	2'456'898.88	92'525.01	-	2'549'423.89	161'027.55	145'620.91

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2016
- suite -

Projets en cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par le Fonds Belval.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose la direction.

NOTE 4 - CAPITAL SOUSCRIT

Conformément à la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de 3.500.000 EUR.

NOTE 5 - AUTRES CRÉANCES / CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES FEDER SUR PROJETS

Au 31 décembre 2016 les autres créances et les contributions financières FEDER sur projets se décomposent comme suit :

Nom du projet	Montant total des contributions financières	Montant reçu	Reste à recevoir
Mise en valeur des hauts fourneaux	2.750.000,00	2.750.000,00	0,00
Total	2.750.000,00	2.750.000,00	0,00

Dans le cadre de la Mise en valeur des Hauts Fourneaux, le Fonds Belval a signé une convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1.250.000,00 EUR. Au cours de l'exercice 2014, le montant relatif à cette convention a été augmenté de 1.500.000 EUR et un montant de 62.500 EUR versé au profit du Fonds Belval. Le montant restant à recevoir au 31.12.2014 à hauteur de 1.500.000,00 EUR a été payé au courant de l'année 2015.

La différence entre l'année 2016 et 2015 est due à la reprise par l'Etat des immeubles et infrastructures repris dans la note 6 de la présente annexe.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2016
- suite -

NOTE 6 - PROJETS EN COURS (SUITE)

Le montant des projets en cours s'élevait à 563.213.393 EUR au 31 décembre 2016 (2015: 683.634.500 EUR).

Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Projets en cours au 31/12/2016	Montants empruntés au 31/12/2016 (2)
Mise en valeur des Hauts Fourneaux (3)	30'685'169	31'547'718	28'339'949
Bâtiment administratif 1	61'468'584	52'816'460	52'495'606
La Maison du Savoir à Belval (Centre de conférences)	147'660'891	139'138'878	137'796'817
La Maison des Sciences humaines	72'713'706	56'689'226	57'887'122
La Maison du Livre	64'780'809	36'082'364	34'434'925
La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants	90'335'228	59'936'194	58'194'639
La Maison de l'Innovation	39'509'727	33'367'166	32'710'737
Aménagements urbains	62'489'819	50'911'745	49'926'552
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	148'826'480	51'169'108	50'467'121
Equipement des bâtiments de la Cité des Sciences	140'000'000	45'832'525	38'327'389
Sous-total projets en cours	858'470'413	557'491'385	540'580'856
Etudes préliminaires et autres (1)		5'722'008	1'299'193
Total projets en cours	858'470'413	563'213'393	541'880'049
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat luxembourgeois			3'697'119
Montants totaux:	858'470'413	563'213'393	545'577'169

(1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sous la rubrique « Etudes préliminaires et autres » en attente d'une affectation ultérieure sur des projets votés.

(2) Montants empruntés au 31.12.2016 pour les projets pour lesquels une loi a été votée.

(3) Les montants de loi adaptée à l'indice incluent les contributions FEDER sur ces projets tel que mentionné à la note 5.

Une convention de reprise par l'Etat des immeubles réalisés par le Fonds Belval pour le compte de l'Etat conformément à la loi modifiée du 25 juillet 2002 a été signée en date du 10 juin 2016, avec prise d'effet au 30 juin 2016. Les immeubles et infrastructures concernés par la reprise sont les suivants :

- Centre de musiques amplifiées: pour 31.876.396 EUR d'en-cours
- Lycée Bel-VI: pour 107.991.415 EUR d'en-cours
- La stabilisation et la sécurisation des Hauts Fourneaux: pour 15.595.893 EUR d'en-cours
- L'Incubateur d'Entreprises: pour 12.689.002 EUR d'en-cours

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2016
- suite -

Cette reprise a impliqué le transfert de tous les droits et obligations y afférents dont notamment la reprise par l'Etat des emprunts conclus par l'Etablissement pour la réalisation de ces infrastructures. Par conséquent, l'Etat s'est substitué auprès des Banques comme débiteur de toutes les dettes et de toutes les obligations y afférentes.

NOTE 7 - DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Conformément à l'article 3 de la Loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

NOTE 8 - DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES DONT LA DUREE RESIDUELLE EST SUPERIEURE A UN AN

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

NOTE 9 - AUTRES DETTES

Le montant des Autres Dettes au 31 décembre 2016 pour 9.642.573,13 EUR (2015 : 39.444.994,48 EUR) se compose de la façon suivante:

Nature des Autres Dettes	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
Financement des pré-études par l'Etat Luxembourgeois (1)	3.697.119,45	4.292.119,45
Remboursements emprunts suite consolidation (2)	-	35.152.875,03
Opérations particulières avec l'Etat (Note 6)	5.945.453,68	

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2016
- suite -

Le Fonds Belval a obtenu une avance de 3.697.119,45 EUR (2015: 4.292.119,45 EUR) de l'Etat Luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'Etablissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval. La variation entre 2016 et 2015 résulte du transfert de tous les droits et obligations afférents à la reprise des immeubles et infrastructures des projets « La Stabilisation et la sécurisation des Hauts Fourneaux » et « L'Incubateur d'Entreprises » par l'Etat.

(2) REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS SUITE A LA CONSOLIDATION

Pour les emprunts consolidés, le montant de 43.316.337,74 EUR à la date de la convention de transfert (2015: 35.152.875,03 EUR) a été transféré à l'Etat dans le cadre de la convention de reprise des immeubles et infrastructures mentionnés dans la note 6. L'Etat s'est substitué auprès des Banques comme débiteur de toutes les dettes et de toutes les obligations afférentes à ces emprunts.

NOTE 10 - MONTANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ALLOUÉ

Un budget de fonctionnement de 3.781.848 EUR (2015: 3.515.000 EUR) a été alloué par l'Etat Luxembourgeois à l'Etablissement public pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

NOTE 11 - FRAIS DE PERSONNEL

A la date du 31 décembre 2016, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 36 personnes (37 à la date du 31 décembre 2015).

NOTE 12 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se composent principalement des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.

NOTE 13 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2016 à 711.412.634 EUR (2015: 805.489.825 EUR). La diminution du montant des engagements en 2016 est liée au transfert de tous les droits et obligations concernant les 4 projets repris par l'Etat, listés en note 6.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à 801.373.000 EUR au 31 décembre 2016 (2015 : 968.291.000 EUR). Le montant utilisé au 31 décembre 2016 s'élève 540.580.856 EUR (2015: 595.993.153 EUR).

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2016
- suite -

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanti par l'Etat est de 17.762.000 EUR (2015: 17.762.000 EUR). Le montant de 4.996.312 EUR (2015: 3.283.022 EUR) est utilisé au 31 décembre 2016.

NOTE 14 - LITIGES EN COURS - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours des exercices 2006 à 2016, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets évalués à 2.732.663,81 EUR (2015: 4.621.212,87 EUR). En fonction des informations à sa disposition, le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'existe pas de risques juridiques pour le Fonds Belval qui pourraient en résulter et estime qu'une comptabilisation d'une provision n'est pas nécessaire au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2016.

